

Montréal le 17 septembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Philippe Larochelle
Larochelle avocats
338, St-Antoine, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 1A3

M^e Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de révision de certaines parties de la décision
D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier R-4066-2018**

Chers confrères,

Le 24 septembre 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) a reçu une demande en révision déposée conjointement par Société Mi'gmaq SEN'TI et le Regroupement constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (SEN'TI-CREE) quant à certaines parties de la décision D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018.

Dans une lettre du 26 octobre 2018, la Régie demandait à SEN'TI-CREE de lui indiquer ses intentions à la suite de la décision D-2018-147 rendue par la formation désignée dans le dossier R-4045-2018.

Le 2 novembre suivant, SEN'TI-CREE confirmait son intention de maintenir la demande en révision et indiquait qu'elle communiquerait de nouveau avec la Régie à la suite des audiences dans le dossier R-4045-2018 qui devaient alors se terminer le 12 novembre 2018.

À ce jour, la Régie n'a reçu aucune communication de la part de SEN'TI-CREE dans ce dossier. Dans les circonstances, à moins d'une demande motivée à l'effet que la demande de révision doit être entendue par la Régie malgré l'état d'avancement du dossier R-4045-2018, la Régie vous informe qu'elle procédera à la fermeture du dossier.

La Régie vous demande de donner suite à la présente lettre **au plus tard le 24 septembre 2019 à 12 h.**

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml